

VIOLENCES SEXUELLES SUR MINEURS

JEUDI 16 MARS 2017

de 9h30 à 16h00
au Séminaire de Lille

Comment accueillir, accompagner, orienter les personnes concernées ?

Journée de formation organisée
par l'URSAVS* - CHRU de Lille
pour les prêtres, les diacres, les animateurs en pastorale,
avec les diocèses de Lille – Arras – Cambrai.

* Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles
secretariat@seminaire-lille.fr



09H30 : ACCUEIL**09H45 : INTRODUCTION DE LA JOURNÉE**

- Le **Père Bruno CAZIN**, vicaire général de Lille,
- Le **Docteur Victor PARMENTIER**, médecin psychiatre à l'URSAVS (Unité Régionale de Soins aux Auteurs de Violences Sexuelles),
- **Myriam JAUPITRE**, déléguée épiscopale,
- **Père Jean-Luc GARIN**, supérieur du Séminaire.

10H15 : INTERVENTION du Docteur Marie-Laure GAMET,
médecin sexologue : « *La violence sexuelle sur mineurs, pourquoi est-ce si difficile d'accueillir, accompagner et orienter les personnes concernées ?* »

11H15 : ECHANGE avec le Docteur GAMET**12H30 : REPAS****13H45 : TABLE-RONDE**

- **Olivier VANDERSTUKKEN**, psychologue à l'URSAVS, modérateur
- **M. le juge GRAPTON** de l'application des peines au TGI de Saint-Omer, « Punir et soigner les auteurs »
- **Martine PONCHARD**, infirmière à l'URSAVS, « Regard d'une infirmière en psychiatrie »
- **Gabriella FACCI**, psychologue à l'URSAVS, « Décoder les signes des victimes »
- **Ségolaine MOOG**, déléguée de la Conférence des Evêques de France pour la Cellule Permanente de Lutte contre la Pédophilie, « Aspects canoniques, actions ecclésiales et vigilances pastorales »

14H45 : DÉBATS AVEC LES INTERVENANTS**15H45 : CONCLUSIONS**

Frais pour la journée 10 €

Inscription impérative avant le 28 février 2017

BULLETIN D'INSCRIPTION

A renvoyer avant le 28 février 2017

Au secrétariat du Séminaire, 74 rue Hippolyte Lefebvre 59000 LILLE

Nom Prénom _____
 Doyenné de _____
 Responsabilité _____
 Adresse _____
 Téléphone _____
 Mail _____

S'inscrit pour la journée de formation du 16 mars 2017 au Séminaire de Lille.

- Verse la somme de 10 € par chèque à l'ordre de « Formation 74 »
- Fera le paiement sur place le jour-même